



Le prolétaire : de la Rome antique à nos jours

Samuel Sylla

► To cite this version:

| Samuel Sylla. Le prolétaire : de la Rome antique à nos jours. 2020. hal-02944871

HAL Id: hal-02944871

<https://hal.science/hal-02944871>

Preprint submitted on 21 Sep 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le prolétaire : de la Rome antique à nos jours.

SYLLA SAMUEL

Résumé

L'image et la personne du prolétaire, sont une création de la société de la Rome antique. Mais le concept du prolétaire a connu son heure de gloire à l'époque de la révolution russe. On croyait que le prolétaire a disparu de la scène, mais au cours des trois dernières années, « prolétaire » est revenu au goût du jour, notamment avec l'ubérisation du travail.

Mots clés : prolétaire, Rome antique, ubérisation du travail, ouvrier marxiste.

Abstract

The image and the person of the proletarian, are a creation of the society of ancient Rome. But the concept of the proletarian had its hour of glory at the time of the Russian revolution. It was believed that the proletarian had disappeared from the scene, but in the last three years, "proletarian" has come back into fashion, especially with the uberisation of labour.

Key words: proletarian, Ancient Rome, uberisation of labour, Marxist worker.

Le prolétaire romain

La Rome antique a créé l'image et la personne du prolétaire. Au sein d'une société très hiérarchisée, il existe une inégalité entre citoyens, sanctionnée par le principe de l'égalité géométrique¹. Chaque individu a des droits, des obligations et des privilèges en fonction de sa fortune². À des individus qui sont socialement inégaux, il faut accorder des choses qui sont inégales. La garante de la véritable égalité est la géométrie³, qui donne proportionnellement à chacun son dû⁴ : « aux mérites les plus grands, les plus grands honneurs⁵ ». En contrepartie, le concept d'égalité géométrique signifie également que les droits sont proportionnels aux obligations⁶. Le phénomène est décrit ainsi : « les plus riches, les plus talentueux et les plus « nobles » (ceux dont les ancêtres s'étaient distingués par un exploit utile à la ville) devaient donner plus de fonds et davantage œuvrer « au bien public » que les personnes qui avaient peu de moyens et n'étaient ni nobles ni talentueuses⁷ ». Cette notion philosophique d'origine

¹ L'égalité géométrique s'oppose à l'égalité arithmétique, qui met sur le même plan tous les citoyens. Alors que la première est proportionnelle aux mérites de chacun. Cf. J. Jacques, « Athènes et la démocratie », *In Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 155e année, N. 4, 2011, p. 1663.

² A. Chatelard, « Minorité juridique et citoyenneté des femmes dans la Rome républicaine », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 43, 2016, mis en ligne le 01 juin 2019, consulté le 03 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/clio/13145> ; DOI : 10.4000/clio.13145, p. 25.

³ Sur l'égalité géométrique cf. C. Mossé, « Égalité démocratique et inégalités sociales. Le débat à Athènes au IV^eme siècle », in *Mètis. Anthropologie des mondes grecs anciens*, vol. 2, n°2, 1987, pp. 195-206

⁴ J. Y. Guillaumin, « "Le modus du manipule" chez Sículus Flaccus », in *Dialogues d'Histoire ancienne*, vol. 18, n°1, 1992, pp. 163 et 165.

⁵ P. Demont « Jacqueline de Romilly, l'enseignement et la démocratie », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n°2, 2011 p. 59.

⁶ M. Degand, « L'Antiquité à l'épreuve des sciences sociales, Les liturgies athéniennes », in *L'antiquité classique*, Tome 80, 2011, p. 101.

⁷ Kouzichtchine V. I et al., « Économie et politique dans la société antique », in *Esclavage et dépendance dans l'historiographie soviétique récente*, Besançon, Université de Franche-Comté, 1995, (Annales littéraires de l'Université de Besançon, 577), p. 16.

pythagoricienne, reprise et justifiée par les sophistes jusqu'à Platon⁸ et Aristote⁹, se développa en Italie au IV^e siècle av. J.-C. à la suite d'Archytas de Tarente. Elle se diffusa sans doute à Rome, par l'intermédiaire de Naples, conquise en 326 av. J.-C.¹⁰. La société romaine fournit un exemple significatif pour analyser le fait contemporain. A Rome l'égalité n'est pas absolue : on a affaire à une égalité géométrique censitaire¹¹. C'est-à-dire que « les citoyens sont appréhendés par catégories, différenciellement, mais en fonction de la seule hiérarchie civique fixée par l'État¹² ». Cette hiérarchie est basée sur le *census* dont le but est d'obtenir la répartition des devoirs et des charges qui réponde aux critères de « l'égalité géométrique » ou « proportionnelle¹³ ». En ce sens le *census* crée deux catégories de citoyens : les possédants, appelés « *assidui* », et les non possédants appelés « *proletarii* ». Les prolétaires sont les « citoyens trop pauvres pour s'armer eux-mêmes et auxquels, le cas échéant, la cité fournit un équipement. Ce sont les citoyens au-dessous des 5 classes¹⁴ ; celles-ci sont peuplées, au contraire par les *assidui*, les gens « établis¹⁵ ». Dans les sources anciennes, le prolétaire est celui est recensé sans mention de fortune. Il n'a

⁸ Cf. Platon, *Les lois*, VI, 757, c : « au plus important, elle attribue davantage, et au plus petit elle attribue moins, donnant à chacun une juste part en proportion de sa nature ; et tout naturellement elle accorde dans tous les cas aux mérites plus grands de plus grands honneurs, tandis que, à chacun de ceux qui sont le contraire pour la vertu et pour l'éducation, elle dispense ce qui leur convient suivant cette proportion ».

⁹ C. Nicolet, « Institutions politiques de Rome », in *École pratique des hautes études*. 4^e section, *Sciences historiques et philologiques*. Annuaire 1972-1973. 1973, p. 273.

¹⁰ M. Humm, « Janine Cels-Saint-Hilaire, La République des tribus. Du droit de vote et de ses enjeux aux débuts de la République romaine (495-300 avant J.-C.) », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. 57^e année, N. 3, 2002, p. 709.

¹¹ J. A. Dabdab Trabulsi, « Liberté, Égalité, Antiquité : la Révolution française et le monde classique », in *L'Antique et le Contemporain : études de tradition classique et d'historiographie moderne de l'Antiquité*, Besançon, Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité, 2009, p. 210.

¹² J. Andreau, « Servitude et grandeur politiques dans la Rome républicaine », in *Annales. Economies, sociétés, civilisations*, 32^e année, N. 4, 1977, p. 756.

¹³ C. Nicolet, *art. cit.*, p. 273.

¹⁴ Selon R. Mousnier, « il semble que les classes, au sens le plus large d' hiérarchie sociale ou de stratification sociale, [...] aient existé dans les neuf dixièmes des sociétés humaines ». Cf. R. Mousnier, *Les hiérarchies sociales, de 1450 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969, p.

¹⁵ A. Magdelain, « Remarques sur la société romaine archaïque », in *Jus imperium auctoritas. Études de droit*

que sa personne à déclarer au *cens*. En ce sens, il est dispensé du service militaire, car n'ayant aucun bien à défendre. Car, pour se battre avec un maximum de courage le citoyen doit avoir un minimum de biens, un gage envers l'Etat¹⁶. Son seul bien est sa progéniture. Ce qui fait dire à Yann Thomas : « dans la tradition militaire, on appelait *proletarii* ceux qui, en âge de servir, n'étaient cependant pas engagés : trop pauvres pour appartenir à la classe des mobilisables, ils avaient pour toute fortune que leurs *proles*, les enfants¹⁷ ». Dans ce contexte, citoyenneté et paternité ne font qu'un¹⁸.

Le prolétaire vu par les sciences sociales

La psychanalyse a repris également à son compte le concept de prolétaire. Elle le décrit comme une conception aristocratique, voire monarchique du pouvoir. Le pouvoir politique relègue dans un statut inférieur le pouvoir de donner la vie. Sous cet angle, le terme prolétaire désigne « celui qui n'est considéré utile que par les enfants qu'il engendre¹⁹. De nos jours, l'image du prolétaire et le rôle social attribué par la tradition se rapprochent d'une notion étudiée par les sciences sociales, le stéréotype. Ce dernier « apparaît comme une croyance, une opinion, une représentation concernant un groupe et ses membres²⁰ », ou « une image collective figée²¹ », ou « de croyances partagées concernant les caractéristiques personnelles [...] d'un groupe de

Romain, Rome : École Française de Rome, 1990, (Publications de l'École française de Rome, 133), p. 447.

¹⁶ Cicéron, *De Republica*, II, 40 ; Valère Maxime, *Faits et Dits mémorables*, II, 3 ; Aulu Gelle, *Les nuits Attiques*, XVI, 10, 11.

¹⁷ Y. Thomas, « À Rome, pères citoyens et cités des pères, II^e s. av. J.-C.-II^e s. ap. J.-C. », in André Burguière et al. (dir.), *Histoire de la famille*, I, *mondes lointains, mondes anciens*, p. 224.

¹⁸ *Ibid.* ; J.-C. Richard, « Proletarius, Quelques remarques sur l'organisation servienne », in *l'Antiquité Classique*, tome 47, fasc. 2, pp. 438-439 ; J. M. Roberts et O. A. Westad, *Histoire du monde*, 1, *Les âges anciens*, traduit de l'anglais par J. Bersani, ouvrage publié avec le concours du Centre National du livre, Paris, Éditions Perrin, 2004, p. 309 ; S. Darthou, *Les mots face à l'histoire*, Paris, Éditions Tallandier, 2010, p. 25.

¹⁹ M. Schneider, « Le glaive ou le pont ? Le masculin et le pouvoir de vie », in *Mouvements*, 2004/1 (n° 31), p. 80.

²⁰ R. Amossy et A. H. Pierrot, *Stéréotypes et clichés, langues, discours, sociétés*, troisième édition, Paris, Armand Colin, 2011, p. 37

²¹ *Ibid.*, p. 31.

personnes²²». Cette exclusion reflète aussi l'inégalité de la société romaine, en fait et en droit. L'inégalité de fait se traduit par l'opposition entre riches et pauvres. Malgré la disparité, une connexion est nécessaire entre ces derniers. Et « cette cohésion est obtenue si chacun d'eux, malgré les inégalités de fait, a l'impression qu'une certaine justice préside à la répartition des charges et des avantages inhérents à la vie commune. Une justice de cette sorte doit être « proportionnelle » aux possibilités effectives de chacun. [...] elle doit représenter alors une « inégalité géométrique », opposée à la très injuste égalité « arithmétique ». C'est pourquoi, le but du *census* est de procéder à la répartition harmonieuse, des charges et des avantages, garante de concorde et de cohésion²³. Néanmoins, « l'appartenance à une classe n'est pas constitutive de l'identité du citoyen et elle est par définition sujette à changement, selon les revers de fortune ou les succès de la vie²⁴. De surcroît, on peut aussi considérer le prolétaire romain comme « un citoyen qui, à un moment donné n'a pas le cens [requis] et, particulièrement pas de possessions foncières, mais qui est susceptible d'en acquérir à tout moment²⁵.

Le prolétaire moderne

L'époque moderne a repris à son compte le concept de prolétaire. Dans le système soviétique, le prolétaire est l'ouvrier communiste en lutte pour la construction du socialisme. Si la participation du prolétaire romain à la vie de la cité²⁶ est extrêmement limitée, le prolétaire soviétique est un

²² J. P. Leyens et al., *Stéréotypes et cognition sociale*, traduction de Georges Schadron, Liège, Mardaga, 1996, p. 24

²³ C. Nicolet, « Les classes dirigeantes romaines sous la République : ordre sénatorial et ordre équestre », in *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, N° 4, p 726.

²⁴ S. Pittia, « L'invisible hiérarchie censitaire romaine », in Jean Andraeu et Véronique Chankowski (ed.), *Vocabulaire et expression de l'économie dans le monde antique*, p. 150

²⁵ M. Weber, *Économie et société dans l'Antiquité*, précédé de *Les causes sociales du déclin de la civilisation antique*, Paris, Éditions la Découverte, 1998, p. 324

²⁶ Voir S. Ratti, « Avant-propos », in *Antiquité et citoyenneté*. Actes du colloque international de Besançon (3-5 novembre 1999), Besançon : Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité, 2002, p. 9

acteur, un fantassin exemplaire du combat pour le socialisme. Il construit, édifie, lutte²⁷. Chez Karl Marx, il correspond à l'ouvrier de la grande industrie du XIX^e siècle. Exploité et aliéné, il lutte contre le capitaliste²⁸ qui exploite l'ouvrier²⁹. Le prolétaire est donc perçu comme un révolutionnaire par obligation³⁰. Mais dans l'idéologie marxiste, le prolétaire est l'homme universel, à la fois un fait économique, une raison vivante, une idée agissante, en état de réaliser l'humanité³¹. Dans ce contexte, le prolétaire se confond au bolchevik, homme d'action. C'est le héros, symbole de l'homme nouveau³². Il s'agit de « créer l'homme nouveau, un prolétaire, à partir d'un gars de l'artel agricole, qui s'est un peu frotté à la ville³³ ». L'homme nouveau est le constructeur d'une nouvelle société, associé au bolchevick, au communiste³⁴, au membre du Parti (*partijcy, partijnye*), mûri par la Révolution³⁵. En ce sens, la révolution prolétarienne est perçue

²⁷ J. Y. Potel, « Le prolétaire, sa vie, son œuvre », in *Communications*, 55, 1992, *L'Est : les mythes et les restes*, p. 109.

²⁸ S. Abnelnour, *Les nouveaux prolétaires*, Paris, Editions textuel, 2012, p. 9.

²⁹ D. Collin, « Karl Marx », in Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, *Dictionnaire des inégalités*, Paris, Armand Colin, p. 240.

³⁰ Roth, J. (2013). La Russie à la rencontre de l'Amérique : (Frankfurter Zeitung, 23 novembre 1926). *Sociologie et sociétés*, 45 (2), 327–330. <https://doi.org/10.7202/1023185ar>, p. 329.

³¹ P. Ricœur, « Le yogi, le commissaire, le prolétaire et le prophète », *Autres temps. Cahiers d'éthique sociale et politique*, n° 76-77, 2003, p. 41.

³² K. Goloubinova-Cennet, « L'Idéal au service de l'idéologie : le cas de Et l'acier fut trempé de Nikolaï Ostrovski », in *Revue Russe* n°39, 2012. *La Fabrique du 'soviétique' dans les arts et la culture. Construire/Déconstruire l'homme nouveau (avant 1953)*, pp. 187-194.

³³ L. Kastler et S. Krylosova, « Réflexions terminologiques », in *Revue Russe* n°39, 2012. *La Fabrique du 'soviétique' dans les arts et la culture. Construire/Déconstruire l'homme nouveau (avant 1953)*, p. 17.

³⁴ *ibid.*, p. 15.

³⁵ *Ibid.*, p. 16.

« comme une certaine possibilité monumentale de renaissance³⁶ ». À cet effet, le prolétaire devient un porteur d'alternatives³⁷.

Le prolétaire contemporain

Si Yves Potel affirme que le prolétaire n'existe pas (selon lui, « c'est un concept abstrait, il ne nous est connu que sous forme de représentations fictives³⁸ »), il y'a vingt ans, Philippe Dewitte écrivait qu'il n'y a plus de prolétaires³⁹. Et pourtant, le terme est revenu à l'actualité avec l'ubérisation du travail. La notion semble anachronique, car le terme incarne une réalité d'un autre temps⁴⁰. Dans son ouvrage, *Les nouveaux prolétaires*, Sarah Abdelnour, montre que le terme est encore d'actualité. De nos jours, « les nouveaux prolétaires, ce sont d'abord les mêmes que les anciens, les ouvriers soumis à un travail dur pour un salaire faible. Mais ce sont aussi les employés ainsi que tous les travailleurs précaires et mal protégés dont le nombre augmente aujourd'hui, femmes et immigrés en tête⁴¹ ». En global, le prolétaire contemporain est l'individu qui vit de son travail⁴². La notion de travail revêt ici un caractère particulier : c'est « un échange entre une force de travail et une rémunération⁴³ ». Il n'a à sa disposition que sa force de travail. Il

³⁶ N. Gamalova, « L'Antiquité classique : à prendre ou à laisser », in *Revue Russe*, n°39, 2012. *La Fabrique du 'soviétique' dans les arts et la culture. Construire/Déconstruire l'homme nouveau* (avant 1953), p. 44.

³⁷ A. Dias de Carvalho, « Ethique et formation pour une citoyenneté contemporaine », in *Le Télémaque*, 2020/1 N° 57, p. 10.

³⁸ Y. Potel, *art.cit.*, p. 109.

³⁹ P. Dewitte, « La mémoire serait-elle l'histoire du pauvre ? », in *Hommes et Migrations*, n°1228, Novembre-décembre 2000. *L'héritage colonial, un trou de mémoire*. p. 1

⁴⁰ S. Abdelnour, *op. cit.*, p. 9.

⁴¹ « Lectures », Formation emploi [En ligne], 118 | avril-juin 2012, mis en ligne le 31 juillet 2012, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/formationemploi/3666>, p. 7.

⁴² P. Cingolani, « Emancipation : au-delà du Salarial ! », in *Raison présente*, n° 185, 1^{er} trimestre 2013. *Emancipations plurielles*, p. 9.

⁴³ C. Baudelot, *Travail et classes sociales : la nouvelle donne*, Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 2010, p. 8.

ne peut se procurer des moyens d'existence qu'en la mettant en vente, et à condition d'être en mesure de la vendre, dans le cadre d'un travail salarié⁴⁴. Si Philippe Dewitte affirme que la lutte des prolétaires ne fait plus recette⁴⁵, on atteste des jours des luttes néanmoins fragiles, mais qui couvent des enjeux politiques décisifs pour l'avenir⁴⁶. Durant les trois dernières années, la notion est largement exploitée à travers la presse écrite. Les travailleurs ubérisés sont notamment considérés comme les prolétaires du XXI^e siècle. Avec une faible rémunération, sans aucune sécurité de l'emploi, ils nourrissent avec leur force de travail les plates formes numériques tels Uber ou Deliveroo... Les prolétaires du XXI^e siècle sont : chauffeurs privés, livreurs de repas à vélo, chargeurs de trottinettes électriques, etc⁴⁷. Ils sont soumis à la précarité⁴⁸, et à nouvelle forme d'exploitation⁴⁹. Ils sont donc confrontés à une précarisation vers le bas, dans la mesure où l'activité exercée prend des formes non choisies et mal rémunérées⁵⁰. La précarité de l'emploi dépend dans ce sens « d'un arbitraire patronal qui échappe au contrôle⁵¹».

⁴⁴ J.-L. Bonniol, « Classes sociales », in Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, *op. cit.*, p. 77.

⁴⁵ Dewitte Philippe, *art. cit.*, p. 1.

⁴⁶ « Lectures », *op. cit.*, p. 7.

⁴⁷ Aurélie Collas, « Les travailleurs ubérisés sont les prolétaires du XXI^e siècle », in https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/04/07/les-travailleurs-uberises-sont-les-proletaires-du-xxie-siecle_5446826_3224.html, 07 avril 2019 à 02h49 - Mis à jour le 07 avril 2019 à 06h26.

⁴⁸ Dans les sciences sociales, la précarité est définie comme la « faible capacité à faire face aux aléas de l'existence ». Cf. A. Bihr, *Le système des inégalités*, Paris, Editions La Découverte, 2008, pp. 60-61.

⁴⁹ <http://multinationales.org/Chauffeurs-Uber-au-volant-avec-les-proletaires-2-0-entrepreneurs-pour-3-5-euros>, 28 février 2017.

⁵⁰ A. Trémoulinas, *Sociologie des changements sociaux*, Paris, Editions La Découverte, 2006, p. 77.

⁵¹ C. Baudelot, *op. cit.*, p. 13.

Conclusion

La société romaine a défini la place de chaque citoyen selon sa fortune. Le prolétaire est donc un citoyen très pauvre, dépourvu de propriétés. N'ayant pas de moyens pour acheter ses propres armes, il est donc dispensé du service militaire. Si le prolétaire romain est le citoyen qui ne prenait pas part aux activités civiques, dans les temps modernes, le prolétaire est un être actif, luttant pour une cause. Dans les années 1980 des historiens britanniques engagés, comme Christopher Hill et Marcus Rediker, en proposant une nouvelle version de la piraterie anglo-saxonne des XVII^e et XVIII^e siècles, ne font plus des pirates des bandits de haute mer sans foi ni loi, mais des prolétaires en lutte contre l'ordre capitaliste et colonial qui s'établit en Amérique, et aux Antilles⁵². Il y'a un peu plus de 100 ans, la Révolution russe a permis l'émergence du prolétaire moderne, ouvrier salarié qui vend sa force de travail, exploité par le capitalisme. De nos jours, l'ancien prolétaire de la pensée marxiste⁵³ est aujourd'hui remplacé par l'auto-entrepreneur qui émerge avec l'ubérisation du monde du travail. Le travailleur ubérisé incarne le prolétaire du XXI^e siècle au statut précaire : sans revenu minimum ni protection sociale il vend sa force de travail à bas prix. Le prolétaire du XXI^e c'est le livreur de repas à domicile associé aux plateformes numériques, ou le chauffeur d'Uber.

⁵² M. E. La Rossa et V. Guigueno, « David Graeber, Les Pirates des Lumières ou la véritable histoire de Libertalia, trad. de l'anglais par Philippe Mortimer », in *Gradhiva* [En ligne], 31 | 2020, mis en ligne le 02 septembre 2020, p. 3.

⁵³ Ève Gianoncelli, « Des Racines Du Socialisme À La Politique Chrétienne Par La Racine : L'union Radicale Conservatrice Et Ses Limites », in *Mots. Les langages du politique*, 2020/2 n° 123, p. 33

Bibliographie

Abnelnour S., *Les nouveaux prolétaires*, Paris, Editions textuel, 2012.

Andreau J., « Servitude et grandeur politiques dans la Rome républicaine », in *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 32^e année, N. 4, 1977, pp. 756- 763.

Amossy R. et A. H. Pierrot, *Stéréotypes et clichés, langues, discours, sociétés*, troisième édition, Paris, Armand Colin, 2011.

Baudelot C., *Travail et classes sociales : la nouvelle donne*, Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 2010.

Chatelard A., « Minorité juridique et citoyenneté des femmes dans la Rome républicaine », in *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 43, 2016, mis en ligne le 01 juin 2019, consulté le 03 janvier 2020. URL : <http://journals.openedition.org/clio/13145> ; DOI : 10.4000/clio.13145, pp. 23-46.

Cingolani P., « Emancipation : au-delà du Saliariat ! », in *Raison présente*, n° 185, 1^{er} trimestre 2013. Emancipations plurielles, pp. 9-16.

Collin D., « Karl Marx », in Alain Bihr et Roland Pfefferkorn, *Dictionnaire des inégalités*, Paris, Armand Colin, pp. 240-242.

Dabdab Trabulsi, J.A., « Liberté, Égalité, Antiquité : la Révolution française et le monde classique », in *L'Antique et le Contemporain : études de tradition classique et d'historiographie moderne de l'Antiquité*, Besançon, Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité, 2009, pp. 207-248.

Darthou S., *Les mots face à l'histoire*, Paris, Éditions Tallandier, 2010.

Degand M., « L'Antiquité à l'épreuve des sciences sociales, Les liturgies athéniennes », in *L'antiquité classique*, Tome 80, 2011, pp. 95-106.

Demont P., « Jacqueline de Romilly, l'enseignement et la démocratie », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n°2, 2011, pp. 53-61.

Dewitte P., « La mémoire serait-elle l'histoire du pauvre ? », in *Hommes et Migrations*, n°1228, Novembre-décembre 2000. L'héritage colonial, un trou de mémoire. pp. 25-35.

Dias de Carvalho A., « Ethique et formation pour une citoyenneté contemporaine », in *Le Télémaque*, 2020/1 N° 57, pp. 109-118.

Gamalova N., « L'Antiquité classique : à prendre ou à laisser », in *Revue Russe*, n°39, 2012. *La Fabrique du 'soviétique' dans les arts et la culture. Construire/Déconstruire l'homme nouveau (avant 1953)*, pp. 39-48.

Gianoncelli È., « Des Racines Du Socialisme À La Politique Chrétienne Par La Racine : L'union Radicale Conservatrice Et Ses Limites », in *Mots. Les langages du politique*, 2020/2 n° 123, pp. 29-46.

Guillaumin J. Y., « "Le modus du manipule" chez Siculus Flaccus », in *Dialogues d'Histoire ancienne*, vol. 18, n°1, 1992, pp. 159-168.

Humm M., « Janine Cels-Saint-Hilaire, La République des tribus. Du droit de vote et de ses enjeux aux débuts de la République romaine (495-300 avant J.-C.) », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 57^e année, N. 3, 2002, pp. 707-710.

Jacques J., « Athènes et la démocratie », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 155^e année, N. 4, 2011, pp. 1659-1668.

Kastler L. et Krylosova S., « Réflexions terminologiques », in *Revue Russe* n°39, 2012. *La Fabrique du 'soviétique' dans les arts et la culture. Construire/Déconstruire l'homme nouveau (avant 1953)*, pp. 13-26.

Kouzichtchine V. I et al., « Économie et politique dans la société antique », in *Esclavage et dépendance dans l'historiographie soviétique récente*, Besançon, Université de Franche-Comté, 1995, (Annales littéraires de l'Université de Besançon, 577), pp. 9-29.

La Rossa M. E. et Guigueno V., « David Graeber, Les Pirates des Lumières ou la véritable histoire de Libertalia, trad. de l'anglais par Philippe Mortimer », in *Gradhiva [En ligne]*, 31 | 2020, mis en ligne le 02 septembre 2020, consulté le 02 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/gradhiva/5212>.

Leyens J.-P. et al., *Stéréotypes et cognition sociale*, traduction de Georges Schadron, Liège, Mardaga, 1996.

Magdelain A., « Remarques sur la société romaine archaïque », in *Jus imperium auctoritas. Études de droit Romain*, Rome : École Française de Rome, 1990, (Publications de l'École française de Rome, 133), pp. 429-451.

Mossé C., « Égalité démocratique et inégalités sociales. Le débat à Athènes au IV^{ème} siècle », in *Mètis. Anthropologie des mondes grecs anciens*, vol. 2, n°2, 1987, pp. 195-206.

Mousnier R., *Les hiérarchies sociales, de 1450 à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1969.

Nicolet N., « Les classes dirigeantes romaines sous la République : ordre sénatorial et ordre équestre », in *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, N° 4, pp. 30-45.

Nicolet C., « Institutions politiques de Rome », in *École pratique des hautes études. 4^e section, Sciences historiques et philologiques*, Annuaire 1972-1973. 1973, pp. 271-279.

Potel J. Y., « Le prolétaire, sa vie, son œuvre », in *Communications*, 55, 1992, *l'Est : les mythes et les restes*, pp. 109-121.

Ratti S., « Avant-propos », in *Antiquité et citoyenneté*. Actes du colloque international de Besançon (3-5 novembre 1999), Besançon : Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité, 2002. pp. 7-12.

Richard J.-C., « Proletarius, Quelques remarques sur l'organisation servienne », in *l'Antiquité Classique*, tome 47, fasc. 2, pp. 438-439.

Ricœur P., « Le yogi, le commissaire, le prolétaire et le prophète », in *Autres temps. Cahiers d'éthique sociale et politique*, n° 76-77, 2003, pp. 37-50.

Roberts J.-M. et O. A. Westad, *Histoire du monde*, 1, *Les âges anciens*, traduit de l'anglais par J. Bersani, ouvrage publié avec le concours du Centre National du livre, Paris, Éditions Perrin, 2004.

Schneider M., « Le glaive ou le pont ? Le masculin et le pouvoir de vie », in *Mouvements*, 2004/1 (n° 31), pp.

Trémoulinas A., *Sociologie des changements sociaux*, Paris, Editions La Découverte, 2006.

Weber M., *Économie et société dans l'Antiquité*, précédé de Les causes sociales du déclin de la civilisation antique, Paris, Éditions la Découverte, 1998.